

Conseil de la Faculté de droit et science politique – Conseil plénier

Date : Lundi 29 janvier 2024 « Conseil hybride »

Rédactrice : Luz Stella Gonzalez

Procès-verbal

40 membres en exercice : 20 présents, 8 représentés

20 membres de droit et invités : 5 présents

Présents : Mme Sara Aouiss, Mme Elisa Baron, M. Louis Beury, Mme Camille Chasle, Mme Carolina Cerda-Guzman, Mme Charlotte Claverie-Rousset, M. Pascal Combeau, Mme Barbara Freleteau, M. Régis Frenzel, Mme Adeline Gouttenoire, Mme Laetitia Guerlain, Mme Omblin Lemaire, M. Hugo Lopes, Mme Souad Loulidi, M. Jérôme Neveu, Mme Anaïs Rouan, M. Romain Roussel, M. Adrien Shu, M. Sébastien Tournaux, Mme Anne-Marie Tournepiche, M. Julien Valiergue.

Etaient représentés : M. Matteo Bartolucci, M. Luc Derepas, Mme Delphine Detrioux, Mme Cadiot-Feidt, M. Kevin Laurent, Mme Marie Menu, Mme Stéphanie Roussel, M. Charles Edouard Senac.

Membres de droit et in présents : Mme Priscilla Arquey, Mme Clémentine Dagnaud, Mme Marie-Christine Guillemet, Mme Béatrice Polder, Mme Valérie Pottier.

Etaient excusés : Mme Isabelle Gorce, Mme Marie Lamarche, M. Jean-Christophe Saint-Pau.

L'ordre du jour :

Pascal Combeau, Doyen de la Faculté de droit et science politique, ouvre la séance à 14h05.

1. Approbation du procès-verbal

M. Combeau soumet à l'approbation des membres du Conseil le procès-verbal de la séance plénière du Conseil de la Faculté du 13 novembre 2023.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

2. Maquettes

a. Licences et capacité en droit

Mme Baron explique le contexte des modifications proposées et rappelle la volonté du Collège de réduire le nombre d'épreuves. Elle précise que ces modifications concernent surtout les licences de Pessac, les contraintes n'étant pas les mêmes à Agen et à Périgueux.

Licence 1 :

- Sur proposition du département des langues, l'épreuve de langue est désormais annualisée (1 examen en mai).
- Les matières relevant du BCC complémentaires font désormais l'objet d'une évaluation obligatoire par QCM (par semestre), avec une durée totale de 3 heures (1 heure de QCM par matière), permettant ainsi de regrouper 3 épreuves en 1. Les antennes d'Agen et de Périgueux conservent la possibilité d'épreuves écrites d'une heure pour chaque matière car elles ne sont pas soumises aux mêmes contraintes matérielles.

M. Sagot-Duvaurox évoque une possible rupture d'égalité en terme de temps accordé à chaque épreuve, notamment pour les redoublants qui repassent seulement une épreuve. Ceux-ci n'auront qu'une heure à consacrer à la matière à repasser là où des étudiants ayant les trois épreuves à passer pourraient faire le choix de consacrer 30 minutes à une épreuve, 1h30 à une autre et 1h à la dernière.

Mme Baron évoque la possibilité d'installer les redoublants devant passer une seule épreuve dans une autre salle. M. Combeau souligne l'importance du dialogue avec les enseignants-chercheurs concernés pour faire en sorte que chaque QCM ne dure pas plus d'une heure.

En réponse à une question, Mme Baron assure que le tiers-temps supplémentaire pour chaque épreuve sera respecté. Répondant à une inquiétude de M. Schu, Mme Baron estime que la mise en place de cette nouvelle modalité d'évaluation se heurtera certainement à des difficultés non anticipées, elle exprime sa gratitude à tous ceux qui contribuent à la réflexion pour les éviter.

M. Combeau souligne la nécessité d'expérimenter cette nouvelle modalité qui fera l'objet, à la fin de la prochaine année universitaire, d'une évaluation. En cas de bilan négatif, il reste la possibilité de revenir au système antérieur.

M. Tournaux insiste sur la liberté de choix des enseignants quant au type d'épreuve et estime que le QCM n'est pas forcément un modèle idéal d'évaluation.

Mme Baron précise que la réalité a motivé cette généralisation du QCM : actuellement, seuls deux à trois enseignants en L1 et L2 n'utilisent pas le QCM. Elle ajoute qu'administrativement, le QCM est plus facile à traiter.

M. Combeau ajoute que cette question a été abordée lors des conseils pédagogiques de la licence. Il est conscient des difficultés et met en avant le nombre élevé de copies en L1 et en L2, qui entraîne parfois des retards de correction. Il note les avantages du QCM, apprécié par beaucoup d'enseignants.

Mme Tournepiche, ayant expérimenté ce type d'évaluation en L1 et L2, évoque la possibilité pour les enseignants d'adapter leur cours à cet exercice et de construire le QCM de manière réfléchie afin de laisser la place à la réflexion.

Mme Baron précise que les matières relevant du BCC fondamentales restent évaluées de manière traditionnelle, ce qui permet d'apprécier l'aptitude rédactionnelle des étudiants.

Mme Morina demande s'il est possible d'envisager la compensation entre les blocs. Mme Baron explique que les étudiants qui échouent sont souvent ceux qui ne valident pas le BCC fondamentales alors que les BCC complémentaires et transverses sont validés. Elle ajoute qu'une compensation entre les blocs pourrait donner l'impression qu'une compétence prendrait le pas sur les autres, alors que l'objectif est d'évaluer toutes les compétences. La validation du BCC fondamentales est donc une exigence sur laquelle il n'est pas question de revenir.

- Pour l'évaluation de la culture générale, il est proposé de passer d'un contrôle continu semestrialisé à un contrôle continu annualisé pour les deux semestres.
- L'engagement étudiant remplace désormais l'une des matières optionnelles du BCC transverses ; il est placé parmi les options que les étudiants peuvent choisir, pour une meilleure lisibilité dans le relevé des notes.
- Le cours mutualisé « introduction à la sociologie » du S1 est remplacé par un cours « d'introduction au management », accessible à tous les étudiants sans prérequis et porté par la Faculté EGAES ; le cours « d'histoire sociale contemporaine » au S2 est maintenu. À moyen terme, le groupe de travail sur les compétences transverses pourrait envisager d'autres UE d'ouverture, notamment une UE « entrepreneuriat ». Mme Baron se réjouit de la collaboration avec la Faculté EGAES et mentionne l'expérimentation de l'engagement étudiant, menée cette année en parallèle avec la Faculté EGAES et supervisée par le LACT.

En réponse à une question posée par M. Frenzel sur la capacité étudiante, Mme Baron indique l'impossibilité technique de limiter le nombre d'étudiants par série, mais précise que la Faculté EGAES ne pourra pas accueillir plus de 120 étudiants de droit par série.

M. Frenzel demande des informations sur le nombre d'étudiants concernés par l'engagement étudiant et sur leur mode d'évaluation. Mme Baron explique que cette option est limitée de 25 à 30 étudiants sur les trois années de licence. L'évaluation se fait à partir d'un dossier rédigé par l'étudiant et apprécié par un jury composé des directeurs des études des deux facultés ainsi que d'une personne référente du LACT. Cette option ne peut pas être ouverte à un nombre important d'étudiants.

M. Sagot-Duvaurox remarque que le site internet de la Faculté ne mentionne pas le mode d'évaluation de l'engagement étudiant. Mme Baron assure que cette information sera ajoutée. M. Beury qui suit lui-même cette option cette année, témoigne qu'elle se déroule bien et que les premiers TD sont prévus dans deux semaines.

M. Combeau informe que le groupe de travail sur les compétences transverses poursuit ses travaux.

Pour l'ensemble des modifications proposées des maquettes de L1, deux versions sont soumises au vote :

- **la première privilégiant l'évaluation par QCM uniquement pour le site de Pessac, obtient 22 votes favorables,**
- tandis que la seconde, offrant le choix entre un QCM et un écrit reçoit 4 votes favorables.

Licences 2 :

Des modifications similaires sont proposées :

- Pour la culture générale, le contrôle continu devient annuel.
 - L'engagement étudiant devient une UE optionnelle du BCC transverses.
 - Pour les matières relevant du BCC complémentaires, l'évaluation se fera par une épreuve commune, un QCM de 3h, selon les mêmes modalités qu'en L1.
- M. Combeau met aux votes deux propositions :
- **La première, privilégiant uniquement le QCM sur le site de Pessac, obtient 26 votes favorables.**
 - La seconde, offrant le choix entre un QCM et un écrit, reçoit 2 votes favorables.

Capacité en droit :

Il est proposé un contrôle continu annuel pour l'évaluation de la culture générale des S1 et S2 des deux années de la capacité en droit.

- **La modification est adoptée à l'unanimité.**

Licences 3 :

a) De manière générale et quels que soient les parcours (et les sites), il est proposé les modifications suivantes :

- L'engagement étudiant devient une UE optionnelle du BCC transverses.
- Dans le BCC transverses du S2, l'UE optionnelle « ouverture à la culture juridique » (consistant pour les étudiants à choisir deux cours proposés par l'UNJF avec une évaluation par QCM) est supprimée. Cette suppression, suggérée par la groupe de travail sur les compétences transverses, s'explique par le trop grand nombre de matières optionnelles en S2 et par le fait qu'il existe une option « culture générale ». L'idée est d'étoffer cette dernière option en utilisant certains supports offerts par l'UNJF.

M. Tournaux rappelle que l'intégration des cours de l'UNJF dans l'offre de formation est une originalité que la Faculté doit préserver.

- Les deux cours de droit du travail au S1 et au S2 sont réorganisés : le cours de « droit du travail (relations collectives) » est déplacé du premier au second semestre ; le cours de « droit du travail (relations individuelles) » est déplacé du second au premier semestre

M. Tourneaux explique les raisons de cette permutation qui assure une cohérence pédagogique avec la L2 : l'étude du contrat de travail au S1 suit directement le droit des obligations.

Mme Claverie-Rousset demande que cette permutation s'applique à la maquette du M1 Droit répressif économique.

M. Sagot remarque que certains parcours de L3 n'ont la matière de droit du travail que sur un des deux semestres. M. Tournaux précise que seul le parcours LAP est concerné ; au S2 : le cours de droit du travail (relations collectives de travail) remplace le droit du travail (relations individuelles).

M. Combeau précise propose de voter globalement sur ces modifications sous réserve de l'accord du responsable du parcours LAP.

- **Les modifications sont adoptées à l'unanimité.**

b) L3, parcours science politique

M. Schu explique que les modifications sont proposées dans le but de développer l'attractivité de ce parcours, confronté à une baisse de 30 % des effectifs cette année.

- La première modification a pour objectif de revaloriser le caractère « droit et science politique » de la licence et de permettre aux étudiants d'accéder aux masters juridiques. Ainsi, au second semestre, dans le BCC fondamentales, à côté du cours obligatoire « analyse des idées politiques », trois options sont proposées, notamment le droit administratif et le droit international public qui sont associés à des TD.
- La deuxième modification consiste à réduire le volume horaire de certains cours des BCC complémentaires (diminution de 35 à 28 h) ; le nombre d'heures dégagées permet la création d'un nouveau cours « politique de l'Union européenne » au S2.

- **Les modifications sont adoptées à l'unanimité.**

c) L3, parcours administration publique

Dans le BCC spécifiques sur candidature du S2 qui concerne exclusivement l'UE professionnalisation, il est proposé de remplacer la phrase « UE pouvant être choisie à la place d'une UE optionnelle dans les compétences complémentaires » par « UE pouvant être choisie à la place d'une UE optionnelle dans les *compétences transverses* ».

- **La modification est adoptée à l'unanimité.**

d) Licence professionnelle, mention métiers du notariat (Périgueux)

- La certification en langue anglaise Linguaskill est ajoutée à la maquette.
- Le volume horaire du cours de droit rural est augmenté de 14h à 21h.
 - **Ces modifications sont adoptées à l'unanimité.**

e) Licence internationale pour étudiants étrangers

Mme Cerda-Guzman présente les modifications proposées.

En L1 :

- La première modification concerne la création de deux cours de 10,5 heures au S1, remplaçant un cours de 21 heures, intitulé « droit et cultures ». Les nouveaux cours « grands systèmes juridiques » et « raisonnement et vocabulaire juridiques » offriront aux étudiants étrangers une vision globale des différents systèmes juridiques mondiaux ainsi qu'une pratique du vocabulaire juridique français.
- La deuxième modification concerne la durée des examens. Les étudiants intègrent cette licence *via* une convention internationale qui prévoit un tiers temps supplémentaire pour les examens. Cette pratique, déjà en vigueur, sera désormais affichée dans la maquette.
 - **Les modifications sont adoptées à l'unanimité.**

En L2 :

La troisième modification concerne, en L2, l'augmentation de la durée des examens écrits de 3 à 4 heures, l'attribution d'1 ECTS aux enseignements dirigés (ED), et l'ajustements des crédits ECTS pour certaines UE (droit civil, droit administratif, et droit pénal). Ces changements permettront d'intégrer les notes des ED dans le relevé de notes.

- **La modification est adoptée à l'unanimité.**

En L3 :

La dernière modification vise à harmoniser la maquette avec celles des autres licences (permutation des cours de droit du travail) et à aligner la maquette avec la pratique : l'examen de droit étranger est désormais un écrit d'1/2h.

- **La modification est adoptée à l'unanimité.**

b. Masters

a) M1 Droit de la coopération économique et des affaires, M1 Droit international et comparé des affaires, M1 Droit des relations transatlantiques, M1 Droit international

M. Valiergue explique que la fusion des deux parcours de la mention de droit social en un nouveau parcours « Enjeux et techniques du droit social » a conduit à basculer le cours de « droit social international et européen » du second au premier semestre du M1. Il faut donc modifier, avec l'accord des responsables, la maquette des 4 parcours de M1 qui offrent ce cours mutualisé.

M Sagot, responsable du parcours droit international et comparé des affaires, propose, pour le M1 de ce parcours, d'ajouter le cours mutualisé de « droit de la concurrence » comme option supplémentaire au S2.

- **Les modifications sont adoptées à l'unanimité.**

b) M1 Droit des affaires approfondies, M1 Droit des affaires et fiscalité, M1 Fiscalité des affaires et du patrimoine, M1 Contrats d'affaires et droit du marché, M1 banque, financement et recouvrement, M1 Ingénierie juridique et financière des sociétés, M1 Droit de la vigne et du vin

M. Valiergue explique qu'il s'agit de modifier les maquettes de 7 parcours de la mention Droit des affaires afin d'y intégrer une semaine de « Spring school », consacrée au thème « le droit des affaires face aux enjeux sociaux et environnementaux ». Ce thème lui paraît particulièrement en phase avec la volonté de l'UB d'intégrer la thématique des transitions dans la formation.

Mme Freleteau expose ce programme financé par la Chaire de droit des affaires et fiscalité et prévu sur une semaine (25 heures de cours, conférences et présentations). La formation qui débutera dès le mois d'avril 2025 vise à sensibiliser les étudiants à la question environnementale et aux enjeux sociaux contemporains, notamment à travers les aspects du droit des sociétés, du droit de la concurrence ou encore du droit fiscal. Elle sera créditée de points bonus.

En réponse à M. Lopes, M. Valiergue précise qu'aucun ECTS n'est prévu pour ce cours, il sera obligatoire dans six des parcours de la mention, optionnel pour un parcours et crédité de points bonus. Il décline le programme prévu sur les cinq journées.

- **La modification des maquettes est adoptée à l'unanimité.**

c) M1 Droit de la santé

En raison de la mutualisation de certains cours avec le M1 « Enjeux et techniques du droit social », le cours de « droit des conditions travail » devient le cours de « droit de la rémunération du temps de travail » ; le cours de « protection de la personne au travail » remplace le cours de « contentieux du travail ».

- **La modification est adoptée à l'unanimité.**

d) M2 Droit pénal approfondi

En raison d'une mutualisation avec le certificat de sciences criminelles, le cours intitulé « philosophie et doctrines pénales » remplace le cours intitulé « philosophie du droit pénal ».

- **La modification est adoptée à l'unanimité.**

e) M2 Action territoriale

M. Combeau indique qu'il s'agit d'un ajustement du nombre d'ECTS :

Pour la maquette en formation initiale :

- « Instrument de l'action locale » passe de 8 à 9 ECTS.
- « Politiques publiques locales » passe de 10 à 11 ECTS.

Pour la maquette en apprentissage :

- « Environnement institutionnel local » passe de 18 à 17 ECTS.

- **Les modifications sont adoptées à l'unanimité**

f) M2 Droit du patrimoine

M. Plazy explique les raisons du passage de cette formation en apprentissage. Le parcours M2 Droit du patrimoine proposait aux étudiants un stage de six mois, ce qui leur permettait dans 90% des cas d'avoir un emploi à la fin du stage. Eu égard à la durée du stage et aux difficultés d'emploi du temps, le passage à l'apprentissage résoudra cette difficulté. Ensuite, le M2 fait partie de la Fédération nationale du droit du patrimoine : beaucoup de M2 membres de cette fédération sont déjà passés à l'apprentissage. Enfin, l'apprentissage permettra à cette formation de rester compétitive.

M. Combeau précise que deux maquettes sont proposées afin de laisser la possibilité aux étudiants de suivre la voie ouverte à l'apprentissage ou de suivre la voie classique du stage.

M. Frenzel demande s'il est possible d'ajouter des point bonus sport. M. Plazy répond qu'il y est favorable mais il pointe la difficulté de sa mise en place pour les étudiants en apprentissage.

Répondant à une question de Mme Loulidi sur la place des stages, M. Combeau précise que tous les M2 en apprentissage ont conservé la possibilité pour les étudiants qui ne souhaitent pas suivre une formation en alternance, de faire un stage qui ne peut aller au-delà du 31 août.

M. Tournaux souligne l'importance des ECTS qui doivent être proportionnés à la charge de travail étudiant.

M. Combeau remercie M. Plazy pour ce travail et se réjouit qu'une nouvelle formation soit ouverte à l'apprentissage à la rentrée 2024. Il propose de voter les deux nouvelles maquettes sous réserve que soient précisés les ECTS et que soient ajoutés les point bonus sport.

- **Les maquettes sont adoptées à l'unanimité.**

g) M2 Droit notarial

En l'absence de Philippe Delmas Saint-Hilaire qui n'a pu être présent au Conseil, M. Combeau rappelle quelques éléments de contexte concernant la réforme de la formation notariale qui a fait l'objet d'un nouveau décret en 2022, suivi d'un arrêté en 2023. Auparavant, il y avait deux voies pour devenir notaire : la voie universitaire avec le DSN et la voie professionnelle avec le diplôme du notariat. La réforme fusionne ces deux voies et crée le DESN, organisé par l'INFN et délivré par l'université. Elle permet un accès direct aux étudiants du M2 Droit notarial qui pourront ainsi suivre une formation en alternance sur deux ans. Il faut toutefois que le M2 soit conventionné par l'INFN, ce qui suppose qu'il respecte un volume horaire minimum de 350h de cours, imposé par les textes. Il a donc fallu modifier la maquette et ajouter 80h de cours supplémentaires.

M. Combeau précise que le Conseil régional des notaires a bien voulu ajouté 6000€ aux 7000€ annuels qu'il verse déjà pour le compte de cette formation afin de compenser cette augmentation (voir avenant *infra*). Il tient à saluer l'engagement du Conseil régional des notaires qui finance également nos deux licences professionnelles.

- **La modification de la maquette est adoptée à l'unanimité.**

3. Conventions

a. Avenant à la convention avec le Conseil régional des notaires et conventions INFN

Dans le prolongement de la modification de la maquette du M2 droit notarial, M. Combeau présente trois conventions qui ont été conclues avec la Chambre régionale des notaires et avec l'INFN.

La première est un avenant à la convention attributive de participation financière pour la mise en œuvre du master droit notarial. Cet avenant confirme l'augmentation de la contribution de la Chambre régionale des notaires au fonctionnement du M2 droit notarial : de 7000€, cette contribution passe à 13000€ et couvre ainsi les 80h de cours supplémentaires de la formation.

➤ **L'avenant est adopté à l'unanimité.**

Les deux autres conventions ont été conclues avec l'INFN. Les textes réformant la formation notariale prévoient la conclusion d'une convention nationale qui doit être déclinée localement avec les universités qui souhaitent un conventionnement de leur diplôme avec l'INFN. Elle prévoit notamment l'organisation du M2 ainsi que la formation dispensée dans le cadre du DESN. La convention complémentaire complète la convention nationale en prévoyant notamment des dispositions financières concernant le financement du M2, des droits d'inscription au DESN et la participation financière de l'INFN aux jurys et soutenances des mémoires. Les discussions étant encore en cours, ces versions ne sont pour l'instant pas encore consolidées. M. Combeau souhaite toutefois que le Conseil se prononce sur les versions qui sont proposées.

M. Combeau remercie tous les acteurs de ces discussions pour leur réactivité, la Chambre régionale des notaires, l'INFN et la DAJ. Il souhaite également que Philippe Delmas Saint-Hilaire qu'il remercie également vienne présenter ces nouveaux dispositifs lors du prochain Conseil.

➤ **La convention nationale et la convention complémentaire reçoivent un avis favorable.**

b. Convention relative à la Licence co-accréditée, mention humanités, parcours humaniste et scientifique

Mme Baron précise que cette convention entre l'UB et l'université Bordeaux-Montaigne (UBM) arrive en fin de circuit et a déjà été adoptée par la CFVU. Elle concerne une licence co-accréditée avec l'UBM qui existe depuis plusieurs années ; son objectif est de former les étudiants aux domaines des humanités en leur offrant la possibilité d'une ouverture à d'autres disciplines. C'est une formation sélective (40 étudiants) proposée sur Parcoursup. La convention dresse la liste des composantes de l'UB qui participent à cette licence (INSPE, collège ST et collège DSPEG) et qui s'engagent à mettre à disposition des enseignants dans certaines disciplines. Pour la Faculté, il s'agit d'un enseignement de science politique de 25htd.

Plusieurs membres élus s'étonnent de ce que le Conseil de la Faculté soit sollicité pour émettre un avis sur une convention qui a déjà été adoptée par les conseils centraux.

Après des interventions de Mme Louidou, de M. Sagot et de Mme Gouttenoire, M. Combeau propose aux membres du Conseil d'émettre un avis favorable sous réserve.

➤ **Le Conseil donne un avis favorable sous réserve d'être davantage impliqué en amont lors du prochain renouvellement de la convention et sous réserve que les responsables pédagogiques viennent présenter cette formation co-accréditée lors d'un prochain Conseil.**

c. Convention avec le Tribunal judiciaire de Libourne

Cette convention, à l'initiative de la présidente et du Procureur général du TJ de Libourne, propose un nouveau partenariat à destination des étudiants qui souhaitent, notamment, faire un stage en juridiction. M. Combeau se réjouit de cette convention et précise qu'un déplacement de l'équipe décanale est prévu en mars à Libourne afin de formaliser ce partenariat.

➤ **La convention est adoptée à l'unanimité.**

d. Convention avec le cabinet Coubris

Cette convention est présentée dans le cadre de l'UE pro juriste en droit de la santé ; elle fait suite à la convention avec le cabinet Courtois qui a été adoptée lors du dernier Conseil (et s'explique par la séparation de ces deux ex associés).

En réponse à un questionnement de Mme Louidi, M. Combeau précise qu'il existe une UE pro spécifique pour les étudiants de Master mention droit public (UE pro administration publique) mais qu'elle n'est pas ouverte depuis deux ans, faute de partenaires. Anne-Marie Tournepiche, chargée de mission à la professionnalisation, a relancé le processus avec Bordeaux-Métropole, la Région et le Département, ainsi qu'avec des cabinets d'avocats spécialisés en

droit public. Ces contacts déboucheront sur de nouvelles conventions et permettront une ouverture de l'UE à la rentrée.

- **La convention est adoptée à l'unanimité.**

4. Demandes de subventions

1/ Sur le budget fonctionnement de la Faculté

- Demande de subvention de 1000€ pour un colloque organisé par le CERCLE et le CRDI autour des 15 ans de la Charte de l'environnement. Carolina Cerda Guzman présente le projet qui fait suite à un colloque sur les 10 ans, organisé également à Bordeaux. Le colloque est prévu les 26 et 27 septembre 2024. Cette date permet d'associer les étudiants des M2 Droit public approfondi, Contentieux public et du DU Droit de l'environnement à l'élaboration des questions posées lors des débats. **La subvention est accordée à l'unanimité.**
- Demande de subvention de 400€ pour une journée d'étude intitulée « l'écriture des constitutions en période de guerre civile », qui se tiendra le 16 mai 2024 au PJJ, portée par deux doctorantes Anne-Hélène Bertana du CRDEI et Yaodia Sénou Dumartin du CERCLE. Des étudiants des M2 Droit international et Droit public approfondi seront associés à cette journée d'études. **La subvention est accordée à l'unanimité.**
- Demande de subvention de 500€ de l'association du M2 Droit du patrimoine pour un déplacement à Toulouse afin de passer un diplôme proposé par la Fédération nationale du droit du patrimoine du 17 au 22 mars 2024. **La subvention est accordée à l'unanimité.**
- Demande de subvention de 500€ de l'association du M2 Contentieux judiciaire pour la participation de six membres de l'association au concours de la médiation organisé par le Centre de médiation et d'arbitrage de Paris (CMAP), se déroulant du lundi 25 au vendredi 29 mars 2024. **La subvention est accordée à l'unanimité.**
- Demande de subvention de 300€ de l'association du M2 Contentieux judiciaire pour l'organisation d'un cycle de conférences sur les cours criminelles départementales du 1^{er} au 15 février 2024.
Il n'y a pas de financement du FSDIE car la demande a été trop tardive. Mme Gouttenoire soulève le problème de la lourdeur administrative pour le montage des dossiers FSDIE qui décourage les étudiants. M. Sagot souligne le refus du BVE de domicilier les nouvelles associations étudiantes car les associations sont trop nombreuses, ce qui leur interdit de demander une subvention du FSDIE. **Le Conseil donne un avis favorable à l'unanimité.**
- Demande de subvention de 500€ de l'association du M2 Droit des personnes et de la famille pour un voyage scientifique autour des droits de l'Homme à Strasbourg du 5 au 7 mars 2024. **La subvention est accordée à l'unanimité.**

2/ Sur le budget fonctionnement des Masters

Demande de subvention de 1000€ de l'association du M2 du Droit des personnes et de la famille pour le même voyage scientifique à Strasbourg. **La subvention est accordée à l'unanimité.**

5. Présentation d'un dispositif d'accompagnement de projets – Appel à manifestation d'intérêt « AMI orientation »

Mme Clémentine Dagnaud, chargée d'action AMI orientation au sein de la MAPI, fait une présentation de ce dispositif. Elle présente d'abord le contexte de l'AMI qui s'inscrit dans le plan d'action à destination des lycéens élaboré au sein de la MAOIP, dont le projet ACCES (ACCompagner vers l'Enseignement Supérieur). Le projet ACCES est destiné à favoriser la poursuite d'études de lycéens socialement et/ou géographiquement éloignés de l'enseignement supérieur. C'est un Projet d'Investissement d'Avenir (PIA) soutenu par l'État sur 10 ans (2020-2029), fondé sur une logique d'expérimentation (59 lycées pilotes sur la région académique) et impliquant l'Université de Bordeaux, l'Université Bordeaux Montaigne, l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, le Rectorat et la Chambre de Commerce et d'Industrie NA. Il est décliné en 5 axes et 20 actions. L'axe 2 « découverte réciproque et immersion dans le continuum bac-3/+3 » est piloté par l'UB.

Elle évoque ensuite le fonctionnement de l'AMI qui est un programme de soutien aux projets pédagogiques d'aide à l'orientation des lycéens. Les projets sont portés par les équipes pédagogiques et administratives de l'UB. Ces actions sont destinées aux lycéens en ciblant au moins un lycée ACCES ou un lycée aux caractéristiques similaires. Le financement s'élève à 40000€ mais il peut y avoir des cofinancements, l'objectif étant que le projet soit durable à la fin de l'accompagnement. Les projets sont pluriannuels de 2 à 4 ans. Ils doivent également pouvoir être reproduits à d'autres disciplines, établissements et territoires. Le dépôt de projet est possible tout au long de l'année, au fil de l'eau. Il est également possible que l'accompagnement concerne des projets déjà existants. Cet accompagnement tout au long du projet peut être plus ou moins important et s'adapte aux besoins. Le processus d'instruction comprend un dépôt d'une lettre d'intention et d'un dossier de candidature qui sera validé par un comité *ad hoc*.

Actuellement, deux projets qui existaient auparavant sous une autre forme sont accompagnés : « Moi Informaticienne, Moi Mathématicienne (MIMM) », porté par le collège ST, cofinancé sur la période 2022-2025 et ciblé sur l'orientation des filles dans les filières informatique et mathématique au travers de plusieurs actions (découverte des métiers, rencontres, ateliers conférences). Le second projet « passe ton bac à la BU » est porté par la direction de la Documentation et cofinancé sur la période 2023-2026 à hauteur de 30000€. Il s'agit ici de constituer des oraux blancs du bac en première et en terminale, oraux dispensés par les étudiants en master MEEF dans les BU.

M. Combeau remercie Mme Dagnaud pour cette présentation très utile. Ce programme s'inscrit dans un axe prioritaire (les relations avec les établissements secondaires) que la Faculté souhaite développer. Il propose de diffuser l'information aux collègues qui souhaitent prendre part à ce programme.

Mme Dagnaud précise que le diaporama ainsi que – sur une suggestion de Mme Freleteau – la liste des lycées ACCES seront envoyés aux membres du Conseil.

M. Sagot souligne qu'il y a des actions qui se font actuellement et qui pourraient entrer dans le cadre de ces projets.

M. Combeau ajoute que la clinique du droit est concernée par cette thématique de l'orientation et pourrait également être intéressée.

5. Questions diverses

M. Lopez demande à quelle échéance il est prévu de revoir la maquette des licences afin de mieux répondre aux exigences de l'arrêté licence en terme de compétences associées aux BCC.

M. Combeau précise que la réflexion est bien en cours. La rédaction des « feuilles de route » en licence et en master qui doivent être rendues cette année sera l'occasion de dresser un bilan et de faire des projections afin de préparer la prochaine accréditation. Il rappelle aussi que le groupe de travail sur les compétences transverses Licence aura pour mission de réfléchir à l'approche compétence. A moyen terme, il faudra réfléchir à la prochaine accréditation qui impliquera sans doute de remettre à plat les BCC en licence et de les introduire en master.

Elisa Baron précise qu'il existe un groupe de travail au sein de la Conférence nationale des doyens consacré à la Licence ; la Faculté étant l'un des rares établissements à avoir introduit les BCC en Licence, elle est sollicitée pour des retours d'expérience. La participation à cette réflexion nationale sera fort utile pour développer l'approche compétence à l'occasion de la prochaine accréditation.

Toujours au titre des questions diverses, une élue étudiante signale que l'entrée du bâtiment H n'est pas accessible aux personnes en fauteuil roulant, la rampe d'accès est assez éloignée et peu pratique. Elle relate un incident : un étudiant en fauteuil roulant a demandé de l'aide à un groupe d'étudiants pour accéder au bâtiment H, aucun membre de ce groupe n'a répondu ni aidé la personne.

Mme Baron indique que les aménagements étant en cours de construction, une rampe d'accès côté tram plus accessible sera alors réalisée.

Mme Pottier précise qu'un registre SST sur lequel de tels incidents peuvent être consignés est à disposition des étudiants et des personnels à l'accueil des facultés.

M. Combeau propose d'évoquer la question avec les instances du Collège.

M. Combeau clôt le Conseil à 17h30